

La place de Au Canada, le sport c'est pour la vie (DLTA) au Québec

Sources

Balyi I, CH Cardinal, C Higgs, S Norris et R Way (2005) Au Canada, le sport c'est pour la vie – Développement à long terme de l'athlète, Centres canadiens multisports.

Note du directeur du sport et de l'activité physique (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) aux présidents et présidentes des fédérations sportives québécoises (26 avril 2006) et note circulaire du 21 août 2010.

Historique

Dans la foulée d'une résolution des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs (avril 2004), un groupe d'experts en entraînement sportif a élaboré un modèle générique de développement à long terme des athlètes (Au Canada, le sport c'est pour la vie, DLTA), puis les fédérations sportives canadiennes (dont les fédérations provinciales sont membres), ont été invitées à se doter de modèles intégrés suivant les mêmes lignes.

Le Québec a une juridiction reconnue dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport et de l'activité physique : c'est au gouvernement du Québec et non pas au gouvernement fédéral qu'il appartient de soutenir les organisations sportives québécoises dans le développement et la mise en œuvre de modèles de développement à long terme des athlètes.

Le Ministère a toutefois invité les fédérations québécoises à participer activement aux travaux de leur fédération canadienne visant la conception de leur modèle spécifique de développement à long terme des athlètes. C'est en effet une occasion de partager et de découvrir des façons novatrices d'entraîner et d'organiser les réseaux de compétition selon le stade de développement de l'athlète.

Depuis avril 2004, dans le cadre de son *Programme de soutien au développement de l'excellence* (PSDE), le Ministère oblige les fédérations québécoises à se doter de leur propre **modèle de développement des athlètes** fidèle aux connaissances en cette matière, mais pas nécessairement calqué sur celui proposé à l'échelle canadienne. Dans le cadre du cycle 2007-2010 de son *Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises* (PSFSQ), le Ministère a demandé à ces organisations de se doter d'un **modèle de développement de la pratique sportive**. Il va sans dire que le développement de la pratique sportive est

un sujet beaucoup plus vaste que le strict développement des athlètes, car il concerne tout aussi bien les sphères de pratique *initiation* et *récréation*, bien que celles de la *compétition* et de l'*excellence*.

Ainsi, le gouvernement du Québec a invité les fédérations sportives québécoises à se pencher sur des questions comme la spécialisation hâtive dans certains programmes sport-études ou à l'école primaire, l'intérêt de créer des programmes de concentration sportive à l'école secondaire et des programmes multisports-études à l'école primaire ou au secondaire, etc.

Lacunes

La démarche de diffusion à l'échelle canadienne du modèle générique de développement à long terme des athlètes et son application à tous les paliers de la structure sportive a pris une ampleur imprévue. L'examen critique en révèle un certain nombre de lacunes, notamment les suivantes.

La démarche et le modèle générique visent non seulement à aider les organisations sportives à mieux développer l'élite sportive, mais également à bonifier ce qui se fait en éducation physique et en promotion d'un mode de vie physiquement actif pour la santé de la population. Or, les mesures prises en faveur de l'éducation physique à l'école, d'un mode de vie physiquement actif et d'une participation sportive accrue sont manifestement plus importantes au Québec qu'ailleurs au Canada. Ainsi, au Québec, on ne sent pas le besoin de s'appuyer sur le modèle générique de développement à long terme des athlètes présenté dans Au Canada, le sport c'est pour la vie pour éclairer l'action en matière de promotion de l'activité physique en général et de la participation sportive populaire en particulier.

Rappelons qu'au Québec, mais pas nécessairement ailleurs au Canada :

- les acteurs des organisations sportives et du gouvernement partagent une même vision du concept de sport et de ses quatre sphères de pratique : initiation, récréation, compétition et excellence;
- l'éducation physique est obligatoire au primaire, au secondaire et au collégial; elle est généralement enseignée par des éducateurs physiques;
- le personnel du gouvernement du Québec chargé de promouvoir le sport et l'activité physique partage une vision intégrée de ces deux domaines et de leurs effets bénéfique, où les notions de plaisir et de dépassement s'ajoutent à celle de santé;
- dans le plan stratégique de la Direction du sport et de l'activité physique, on retrouve côte à côte les objectifs d'augmentation du niveau d'activité

physique de la population, d'augmentation de la participation sportive dans un cadre sécuritaire, et d'amélioration des résultats des athlètes québécois sur les scènes québécoise et internationale.

L'expression « DLTA » est utilisée à tort et à travers, ce qui sème la confusion. Dans leurs discours, plusieurs y font allusion comme si c'était un modèle, une philosophie, un programme ou une politique du sport. Le mot « athlète » (le A de « DLTA ») prend, selon les auteurs, tous les sens possibles : participant sportif, athlète, élève, citoyen, etc. Ce flou apparemment bien toléré par les anglophones est moins approprié à la culture francophone.

Programme ministériel en éducation physique et à la santé

Soulignons que dans la perspective du MEESR, le meilleur cadre de référence en matière de développement des jeunes, que ce soit dans le contexte de l'éducation physique ou dans celui de la pratique d'activités sportives (parascolaires ou dans toutes autres formes de structures d'accueil), est le *programme ministériel en éducation physique et à la santé*.

Le sens et le contenu (connaissances, savoir-faire moteur et moyens d'action) de ce programme ministériel constituent un excellent cadre d'élaboration de programmes sportifs pour les jeunes. Dans Au Canada, le sport c'est pour la vie, le concept de « physical literacy » (concept maladroitement traduit par « savoir-faire physique ») ne correspond qu'à une seule des compétences du programme ministériel, en l'occurrence la compétence « agir ». Voilà notamment pourquoi la référence à Au Canada, le sport c'est pour la vie n'est pas appropriée dans le contexte québécois, et ce, particulièrement pour les élèves du primaire. Le programme ministériel repose sur un concept de « physical literacy » référant davantage à « l'éducation du physique » qu'au seul « savoir-faire physique ».

Les connaissances, les savoir-faire moteurs et les moyens d'action de la compétence « interagir » (deuxième compétence du programme ministériel) sont extrêmement importants à la fin du primaire. Quant à la troisième compétence du programme ministériel, c'est-à-dire « adopter un mode de vie sain et actif », elle est absente dans Au Canada, le sport c'est pour la vie, alors qu'elle devrait être au centre de l'encadrement d'activités physiques et sportives.

Les divers intervenants de l'école primaire québécoise sont déjà familiers avec le programme ministériel, qui a tout le contenu pour contribuer de

manière optimale à l'éducation physique des jeunes, dans le contexte de la pratique sportive à l'école tout comme dans les autres milieux.

Il convient également de souligner trois autres raisons pour lesquelles le document Au Canada le sport c'est pour la vie ne convient pas toujours au contexte québécois :

- Pour le gouvernement du Québec, le programme premier de promotion de l'activité physique est le programme Kino-Québec;
- Pour la petite enfance, le programme de développement de la psychomotricité de *Québec en forme* et la compétence « agir avec efficacité dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur » du programme ministériel d'éducation préscolaire sont tout à fait appropriés;
- La majorité des modèles de développement de l'athlète que se sont donnés les fédérations sportives québécoises ne sont pas seulement fondés sur les principes de croissance et de maturation, mais aussi sur une bonne compréhension des exigences du sport de haut niveau. Ces modèles élaborés à partir du guide proposé par le Ministère comprennent également un cadre de référence afin d'offrir les meilleurs contenus d'entraînement et les meilleures conditions d'encadrement, et ce, pour chaque stade de développement. Ainsi, les modèles de la plupart des fédérations québécoises sont manifestement plus édifiants que ceux que leur fédération canadienne a développé en se basant sur le document Au Canada le sport c'est pour la vie.

Bref

Voilà pourquoi le Ministère suggère aux organisations sportives qu'il soutient d'éviter de se référer sans discernement au document Au Canada le sport c'est pour la vie ou encore au terme « DLTA ». Il recommande plutôt de faire les liens qui s'imposent avec le programme ministériel et, dorénavant, avec l'avis du Comité scientifique de Kino-Québec L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir, ce qui convient mieux au contexte québécois.

Albert Marier et Guy Thibault